

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE SERVICE JEPAIEENLIGNE DE LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE DE FRANCE POUR LA LOCATION DE SALLES DÉCISION N° DM-24-185 EN DATE DU 20 JUIN 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-182 du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre GIRARD, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux finances, aux suivis des délégations de service public et aux ressources humaines ;

VU la proposition de la Caisse d'Epargne pour le paiement en ligne des locations de salles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déterminer les modalités d'exécution de l'adhésion ainsi que les obligations des deux parties ;

DÉCIDE

DE SIGNER, un contrat de service JEPAIEENLIGNE pour le paiement à distance des locations de salles dont le cout est de :

Abonnement mensuel: 20 € H.T

Cout par paiement effectué : 0,13 € H.T

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjoint au Maire délégué aux finances, au suivi des délégations de service public et aux ressources humaines,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20240620-lmc1H12079H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/06/2024

Date de Publication: 20/06/2024